

# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2023

Commune des Vallées-de-la-Vanne

---



Cette nouvelle version de modèle de projet éducatif de territoire intègre le plan mercredi dans sa rédaction. En fin de document vous trouverez quelques outils pour vous accompagner dans votre réflexion. Disposés après les encarts signatures, ils devront être retirés du document avant envoi aux administrations.

# PRESENTATION DU TERRITOIRE

<b>Collectivité territoriale, EPCI, porteur du projet : Commune des Vallées-de-la-Vanne</b>	
Nom et prénom de l' élu de référence	Luc MAUDET
Fonction	Maire
Adresse	5 Route du Miroir 89320 Les Vallées-de-la-Vanne
Téléphone	03 73 74 95 80
Adresse électronique	<a href="mailto:mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr">mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr</a>

<b>Coordination du projet assurée par :</b>	
Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	Jordane BERNARD
Fonction	Directrice du Centre de Loisirs
Adresse	5 Route du Miroir – 89320 Les Vallées-de-la-Vanne
Téléphone	03 73 74 95 88
Adresse électronique	<a href="mailto:loisirs@les-vallees-de-la-vanne.fr">loisirs@les-vallees-de-la-vanne.fr</a>

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

<b>Communes</b>	<b>nombre d'habitants</b>	<b>enfants de 3 à 11 ans</b>
Les Vallées-de-la-Vanne	1 078	113
Vaumort	364	42
Noé	555	67
Pont-sur-Vanne	194	16
Les Sièges	414	39
Foissy	325	44
Villiers-Louis	457	49
Les Clérimois	297	35
<b>Total</b>	<b>3 684</b>	<b>405</b>

Description générale du territoire :

La commune des Vallées-de-la-Vanne est une commune nouvelle créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle regroupe les villages historiques de Chigy, Theil-sur-Vanne et Vareilles. Elle a été créée, avec la volonté de mutualiser ses moyens et de créer un point de dynamisme sur le bassin de vie.

Historiquement les villages historiques dépendent d'un RPI et de deux SIVOS.

Ce bassin de vie regroupe donc les communes adhérentes à ces deux SIVOS et ce RPI, avec lesquels la commune des Vallées-de-Vanne a l'habitude de travailler :

- SIVOS de la Vanne en maternelle et élémentaire : Les Vallées-de-la-Vanne, Les Sièges et Foissy-sur-Vanne
- SIVOS des Chenevières en maternelle : Les Vallées-de-la-Vanne, Noé, Pont/Vanne, Vaumort, Les Clérimois et Villiers-Louis.
- RPI de Theil (Les Vallées-de-la-Vanne), Pont/Vanne, Noé et Vaumort.

Ce sont ces huit communes qui ont conventionné avec Les Vallées-de-la-Vanne pour le centre de loisirs.

L'un des objectifs de la commune des Vallées-de-la-Vanne est le maintien des habitants dans nos communes.

- En créant des conditions de maintien des personnes âgées à leur domicile en aidant les associations (ADMR, UNA, Club des 4 saisons, Amitié de 4 villages, Jardin de l'Erable)
- En répondant aux besoins de plus de services aux habitants (espace France Services)
- En développant de nouveaux systèmes de mobilité (plateforme internet, espace de covoiturage ATCHOUM).
- En donnant aux parents des conditions d'accueil satisfaisantes pour leurs enfants (micro crèche, cantine, garderie, centre de loisirs)

En répondant à ses besoins propres, la commune des Vallées-de-la-Vanne souhaite les mettre à la disposition des communes du bassin de vie de façon à dynamiser l'ensemble du territoire.

### Les associations du territoire

Culturelles & artistiques	Sportives	Environnement
Bibliothèque Plaisir de lire	La POM	Cœur de Vanne
Créartis, dessin et peinture	Tennis Theillois	Rando pleine Nature
La Scène sur Mer (théâtre)	Club omnisport Theillois	AMAPP (produits Bio)
Palanca peinture et sculpture	Chigym'form	AAPPMA "La truite" (pêche)

### Précision sur les domaines de compétence acquis

Commune	EPCI	
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouveau temps périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

### Dispositifs existants :

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet éducatif local                                | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture            |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local  | <input type="checkbox"/> Contrat local d'accompagnement                   |
| <input type="checkbox"/> Contrat Politique de la Ville                                   | <input checked="" type="checkbox"/> Contrat enfance jeunesse              |
| <input checked="" type="checkbox"/> Convention Territoriale Globale (signature en cours) | <input checked="" type="checkbox"/> Pôle d'Equilibre Territorial et Rural |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé                       |   |

### Organisation générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours ½	OUI	NON
Semaine à 4 jours	OUI	NON

# LE PILOTAGE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents...)
Les huit communes partenaires Les écoles des RPI de Theil et Chigy.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Plaisir de Lire</li><li>- Créartis'</li><li>- La scène sur mer</li><li>- La POM</li><li>- Palanca</li></ul>	- Parents actuels du centre de loisirs.

## Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?

La première réunion s'est tenue le 5 janvier 2021 17h30 par visio-conférence.

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

Oui  Non

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

Une demande de volontaires auprès des familles des enfants fréquentant le centre de loisirs a été faite. Une réunion a été organisée avec ces parents pour réfléchir sur les nouvelles activités à mettre en œuvre. ....

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

Deux fois par an en début d'année scolaire et entre avril et mai (cf. Évaluation du projet éducatif de territoire)

## Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

- Site internet <https://les-vallees-de-la-vanne.fr/ecoles.php>
- Blog du centre de loisirs : <https://petits-pieds-vallees.info/>
- Portail E-Neos : <https://lesvalleesdelavanne.e-neos.com/>
- Carnet de liaison des écoles avec les parents

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

Le mode d'inscription prioritaire est l'inscription en ligne sur le portail E-Neos. C'est le mode d'inscription utilisé par tous les parents pour toutes les activités périscolaires et extra-scolaires.

Pour les parents en difficulté numérique l'inscription peut être faite, par téléphone, en mairie au 03 73 74 95 88, qui retranscrit sur le site E-Néos.

Contribution financière des familles pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?

Quotient familial	0 à 680	681 à 750	751 à 850	851 à 1000	> 1000
tarif garderie Theil: 7h15 à 8h 30 et 16h30 à 19h00	1.50 €	1.60 €	1.70 €	1.80 €	2.00 €
tarif garderie de Chigy: 7h30 à 8h40 et 16h00 à 18h30	1.50 €	1.60 €	1.70 €	1.80 €	2.00 €
tarif centre loisirs, journée (7h 15 - 19h 00)	9.00 €	9.60 €	10.30 €	11.00 €	13.00 €
tarif centre loisirs, 1/2 journée (7h 15 - 14h) ou (11h 30 - 19h 00)	5.00 €	5.50 €	6.00 €	6.50 €	8.00 €
tarif centre loisirs 1/2 journée (7h 15 - 11h 30) ou (14h - 19h 00)	3.50 €	4.00 €	4.50 €	5.00 €	6.00 €

### Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

Les membres de la commission « PEDT » ont décliné des intentions éducatives pour chacun des accueils. La directrice du centre de loisirs avec ses équipes, a pour mission de traduire ces intentions éducatives dans des projets pédagogiques cohérents, évaluables et efficaces en partenariat avec les enseignants de l'éducation nationale.

Un des enjeux du projet éducatif est la mise en place de passerelles entre chaque âge intermédiaire. Cette intention est le fil rouge du Projet Educatif Du Territoire.

### Le PEDT un projet à long terme :

L'ouverture au territoire, le travail avec les associations demandent un travail approfondi d'écoute et d'ouverture et cela ne se décrète pas.

Pour l'année 2020-2021 l'objectif est que chaque enfant puisse bénéficier :

- Pour le périscolaire, deux mercredis par mois d'une intervention d'association sportive, culturelles ou environnementale.
- Pour l'extrascolaire, deux fois par semaine, d'une intervention d'association sportive, culturelles ou environnementale.

L'objectif est d'arriver à intervenir tous les mercredis d'ici trois ans, et tous les jours en période extrascolaire.

### Accueil de loisirs périscolaire maternelle/primaire

1. Améliorer le fonctionnement des temps d'attente pédagogique et créer un lieu respectueux, calme et éducatif.
2. Assurer une meilleure cohérence entre l'accueil périscolaire maternelle et primaire ainsi qu'entre les différentes périodes d'accueil (matin, midi, soir).
3. Coordonner les activités et assurer un suivi des temps d'attente pédagogiques (anciennes garderies).

### Accueil de loisirs sans hébergement maternelle/primaire

1. Favoriser l'épanouissement par le jeu, comme outil éducatif.
2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter
3. S'ouvrir sur l'extérieur par la culture [lecture, arts (peinture, sculpture, théâtre)], par le sport, notamment sur le territoire et la vie de la commune.
4. Faire partager au quotidien ces intentions éducatives aux parents.

### **Objectif éducatif :**

*Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.*

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

Le premier but attendu est de former des « enfants-citoyens » à l'écoute des autres en acceptant les différences comme une richesse pour la vie en communauté

Le deuxième but est d'ouvrir les enfants au monde qui les entoure dans sa richesse culturelle, sportive et environnementale.

### **Évaluation du projet éducatif de territoire**

- **La commission « centre de loisirs »** (comité de pilotage du PEDT) est le lieu central d'évaluation et de suivi du Projet Educatif Du Territoire

- 1) A chaque début d'année scolaire, la directrice du centre de loisirs vient présenter l'évaluation et le nouveau projet pédagogique. De ce fait, des objectifs et des indicateurs peuvent être affinés, ce qui peut engendrer une modification dans le fonctionnement des accueils.
- 2) Entre avril et mai la directrice du centre de loisirs présente aux membres de la commission un pré-rapport d'activité de l'équipement. Cette présentation permet aussi de revenir sur quelques points du fonctionnement des accueils. Cela permet aussi de replacer les accueils et donc le Projet Educatif Du Territoire dans une dynamique plus large, celle du développement social territorial.
- 3) La directrice du centre de loisirs peut, durant l'année et selon l'ordre du jour, évoquer des points précis du fonctionnement des accueils.

- **Le comité d'usagers**, lieu de co-construction avec les parents

L'une des missions du comité d'utilisateur est d'évaluer la qualité du service rendu, en lien avec les objectifs/indicateurs définis.

- **Les fiches actions** par période de vacances, ajustement du projet pédagogique

Après chaque période de vacances, les responsables et leurs équipes établissent le bilan de leur action. Ces bilans permettent de suivre et de préciser les objectifs globaux du projet pédagogique et donc de revenir sur les intentions du projet éducatif.

- **Pôle position** et bilan bimensuel de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement périscolaire **et extrascolaire**

- 1) Tous les trimestres, la directrice du centre de loisir évalue avec les équipes le travail mené. Ces moments de suivi des projets sont nommés *Pôle position*. Cette rencontre s'effectue avec les responsables des actions et chaque responsable d'accueil.

- Tous les deux mois, un bilan est effectué avec l'ensemble des équipes périscolaires **et extrascolaires**, collectivement et par groupes d'âge. En fin d'année scolaire, l'évaluation du projet est transmise à la commission « centre de loisirs » (comité de pilotage du PEDT), aux établissements scolaires et aux représentants légaux.

Périodicité de l'évaluation : bilan annuel à la fin de l'année scolaire

<b>Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs quantitatifs</b>	<b>Indicateurs qualitatifs</b>
- lien social	- diminution des conflits - participation des parents - consultation des sites internet par les parents	- nombre d'enfants accueillis et diversité des enfants - retour des parents et des instituteurs
- ouverture au monde,	- nombre d'enfants intéressés par les activités. - nombre de thèmes différents traités	- retour des instituteurs - nombre d'ateliers, nouveaux intervenants

# L'ÉCOLE ET LE PERISCOLAIRE

Dans cette partie, la notion indique un attribut participant de la labellisation.

Les écoles et nombres d'enfants

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	15	1
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	91	2
Niveau élémentaire :	215	8
Niveau secondaire :	/	0

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui

Non

*Description des projets d'école*

**Il existe deux RPI sur les Vallées-de-la-Vanne qui ont, chacun, leur projet d'école.**

## **RPI de Chigy – Foissy - Les Sièges**

Axes prioritaires

- Maîtriser la lecture. Maîtriser l'écriture. Organiser et gérer les données.
- Echanger et partager sa façon d'enseigner. Prendre en compte les différents niveaux
- Améliorer la communication avec les parents. Renforcer les liaisons GS/CP et CM2/6<sup>e</sup>

Cela passe par

- renforcer le numérique,
- renforcer la différenciation au sein de la classe,
- plus d'échanges avec les parents et entre les enseignants
- plus de synchronisation entre les méthodes pédagogiques de chaque enseignant.

## **RPI de Noé Pont-sur-Vanne- Theil Vaumort**

1- Améliorer la maîtrise de la langue orale et écrite.

- Produire des écrits en s'appropriant une démarche et en respectant les contraintes d'écriture.
- Donner du sens au langage écrit.
- Enrichir le lexique
- Développer la compréhension orale et écrite en contexte.

2- Différencier les apprentissages.

- Faire atteindre la compétence travaillée à chaque élève en adaptant les supports
- Prendre conscience de son propre parcours d'élève (livret de réussites).

3- Favoriser la relation école/parents.

- Prendre en charge les aspects de la vie collective et de l'environnement
- Développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.



## L'organisation du temps

(Un tableau par école si l'organisation est différente)

### RPI DE THEIL SUR VANNE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
<b>ACCUEIL</b> De 7h15 à 8h30	X	X		X	X	
<b>TEMPS SCOLAIRE</b> De 8h30 à 12h00	X	X		X	X	
<b>TEMPS DE MIDI</b> De 12h00 à 14h00	X	X		X	X	
<b>TEMPS SCOLAIRE</b> De 14h00 à 16h30	X	X		X	X	
<b>ACCUEIL</b> De 16h30 à 19h	X	X		X	X	

### RPI DE CHIGY

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
<b>ACCUEIL</b> De 7h30 à 8h10	X	X		X	X	
<b>TEMPS SCOLAIRE</b> De 8h20 à 11h50	X	X		X	X	
<b>TEMPS DE MIDI</b> De 11h50 à 13h40	X	X		X	X	
<b>TEMPS SCOLAIRE</b> De 13h40 à 16h10	X	X		X	X	
<b>ACCUEIL</b> De 16h10 à 18h30	X	X		X	X	

A quel moment sont organisés les APC ? mardi et jeudi de 13h15 à 13h45

### Le périscolaire

Intervenants extérieurs			
Associations socio-culturelles	Associations sportives	Bénévoles, parents	Autres intervenants
Plaisir de Lire Palanca La scène sur mer Creartis' Music'en Othe	La POM Tennis Theillois Club omnisport Theillois La sentinelle de Brienon	Judo Foot Musique	Association romarin  La protection civile  La communauté de communes

L'écriture du projet éducatif a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ?

Oui  Non

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ?

Oui  Non ou date de présentation prévue : .....

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui  Non

Ces modalités contractuelles passent par la signature de convention entre le centre de loisirs et chaque intervenant. Ces conventions définiront les attentes de chacun des partenaires (centre de loisirs, intervenant), les objectifs à atteindre et les critères d'évaluation retenus (nombre d'inscriptions, satisfaction des enfants et des parents...)

Autre précisez.....

## Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
<input type="checkbox"/> <b>Non</b>	

Précisez :

Nombre de personnes concernées : 3 personnes

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

- 1 BAFA et 1 BAFFD en cours,
- 1 BAFA en projet
- 1 BPJEPS loisir tout public en projet

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE : Non

Thématiques de formations privilégiées : sans objet

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire  Scolaire  Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

Les activités structurantes des enfants de maternelle sont organisées le matin. L'après-midi, les enfants sont laissés plus libres pour respecter leur moindre attention, selon les modalités suivantes.

### EN PERIODE SCOLAIRE (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

**Le temps d'attente pédagogique matinal** se décompose comme suit :

- Jusqu'à 8 heures : petit déjeuner pour les enfants qui le souhaitent avec des activités de « coloriage, puzzle, jeu de société » pour une arrivée en douceur à l'accueil du matin
- A partir de 8h des jeux en salle (quiz musical, chant, danse) selon les envies des enfants.
- A 8h20 préparation des enfants (se laver les mains, mettre son manteau...) pour un départ à l'école à 8h30.

### **La pause méridienne**

- Avant tout service du midi les enfants passent aux toilettes puis lavage des mains avant le repas.
- La pause méridienne est un moment pendant lequel les enfants doivent se restaurer mais aussi se détendre.
- L'alimentation leur permet d'acquérir des notions de nutrition et de découvrir de nouvelles saveurs.
- Après le repas les enfants qui le souhaitent peuvent aller aux toilettes sous la surveillance d'une animatrice,
- Pendant ce temps l'équipe d'animation prépare les enfants pour un temps d'activité « histoire, chanson ou si le temps le permet des jeux récréatif » après le repas.

### **Le temps d'attente pédagogique du soir**

- A partir de 16h30, les enfants rejoignent les locaux de l'accueil de loisirs, après un passage aux toilettes et un lavage des mains. Les enfants s'installent autour des tables adaptées, éventuellement, aux moins de 6 ans,
- L'équipe d'animation sert le goûter aux enfants qui le souhaitent.
- Des jeux adaptés à leur tranche d'âge sont en libre accès pour les enfants qui souhaitent profiter d'un temps de jeux libres avec leurs camarades.
- En fonction de la demande des enfants, les animatrices proposent des temps d'activité dans la salle ou à l'extérieur si le temps le permet.

### **TEMPS PERISCOLAIRE DU MERCREDI ET EXTRASCOLAIRE**

Durant le temps périscolaire (mercredi) ainsi que durant le temps extrascolaire l'accueil de loisirs se déroule de la même manière.

- L'accueil de loisirs ouvre ses portes à 7h15, les enfants sont en accueil libre pendant lequel ils choisissent leurs activités de manière autonome (jeux de société, coloriage, puzzle...). Les animatrices restent disponibles pour les enfants. Le temps d'accueil permet aux animatrices d'accueillir chaque parent et chaque enfant et de rassurer l'enfant si cela est nécessaire.
- Le temps d'accueil s'arrête à 9h, Les animatrices demandent aux enfants de ranger les jeux sortis et de venir s'asseoir autour des tables pour leur expliquer le déroulement de la matinée.
- Passage aux toilettes et lavage des mains avant toute activité qui est aménagée en fonction de l'âge, des besoins et rythmes de l'enfant.
- A la fin de l'activité les enfants rangent avec l'animatrice pour leur donner de l'autonomie.
- Une collation est donnée à 10h pour permettre aux enfants une pause dans l'activité et pour patienter avant le repas du midi.
- De 11h30 à 12h les enfants sont en temps libres en attendant le temps du repas où les enfants partagent avec le groupe les moments qu'ils ont appréciés durant le temps d'activité du matin.
  
- A partir de 13h30, les enfants de petite section ont un moment de repos durant lequel ils peuvent dormir s'ils le souhaitent tout comme chaque enfant de moyenne section et grande section qui en ressent le besoin,
- Le temps de repos peut durer jusqu'à 16h pour les enfants qui en ont besoin. Chaque réveil se fait en douceur suivi d'un passage aux toilettes puis lavage des mains avant le goûter.
- Les activités structurantes des enfants de maternelle sont organisées le matin. L'après-midi les enfants sont laissés plus libres pour respecter leur moindre attention. Cependant les animatrices proposent un temps d'activité où les enfants qui le souhaitent peuvent participer.
- De 16h à 17h les enfants prennent le temps nécessaire pour goûter s'ils le souhaitent et partager les moments qu'ils ont appréciés durant la journée.
- L'accueil du soir des enfants est en temps libre en attendant les parents pour un départ échelonné.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

<b>7H15- 9H00</b>	<b>ACCUEIL DU MATIN TEMPS LIBRE- JEUX CALME</b>
<b>9H-11H30</b>	<b>ACTIVITÉS + COLLATION A 10H</b>
<b>11H30-12H</b>	<b>ACCUEIL DES ENFANTS DEPART DES ENFANTS NE MANGEANT PAS SUR PLACE TEMPS LIBRE- JEUX CALME</b>
<b>12H-13H30</b>	<b>REPAS</b>
<b>13H30- 14H00</b>	<b>ACCUEIL DES ENFANTS DEPART DES ENFANTS NE RESTANT PAS L'APRES MIDI TEMPS LIBRE- JEUX CALME</b>
<b>14H00-16H00</b>	<b>TEMPS DE REPOS (SIESTE)</b>
<b>16H00-17H00</b>	<b>GOUTER</b>
<b>17H00-19H00</b>	<b>ACCUEIL DU SOIR DEPART DES ENFANTS TEMPS LIBRE- JEUX CALME</b>

## LE PROJET PERISCOLAIRE

(Article R. 227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles + charte de qualité du plan mercredi)

- Le projet éducatif de territoire existant peut remplacer ce modèle dès lors qu'il répond à tous ces critères  
- La charte de qualité (partie outils) détaille les attendus des paragraphes 4, 7, 8,9 et 10.  
- Concernant les paragraphes 4 et 6, les éléments de l'ancienne version PEDT y ont été injectés. Ils sont complémentaires de vos propres informations.

### 1- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;

#### - **Activité lecture et écriture** avec l'intervention de l'association « Plaisir de lire »

L'objectif est

- De permettre aux enfants de développer le goût et le plaisir d'écrire et de lire,
- De développer son imagination et sa créativité.
- Un échange et l'écoute de l'enfant pour répondre à ses besoins tout en lui donnant de l'autonomie et la confiance en soi.

Les interventions sont prévues en demi-journée sur plusieurs mercredis en temps périscolaire ou en extrascolaire.

#### - **Activité théâtre** avec l'intervention de l'association « la scène sur mer »

L'objectif est

- De permettre aux enfants de développer l'imagination et la créativité,
- De pouvoir prendre confiance en soi dans l'expression orale et corporelle.

Un spectacle à la fin de l'année doit aboutir à partager avec les parents la création des enfants.

#### - **Activité nature** avec l'intervention de l'association « Romarin »

L'objectif est

- De permettre aux enfants de découvrir la nature et la manière dont elle évolue,
- De les sensibiliser au respect de ce que la nature apporte

- D'avoir des connaissances sur les fruits, légumes et fleurs.

Un projet de mise en place d'un carré de fleurs et légumes afin de pouvoir observer leur développement.

- **Activité peinture et sculpture** avec l'intervention des associations « Créartis' » et « Palanca »

L'objectif est

- De permettre aux enfants de développer leur créativité,
- D'exprimer leurs émotions à travers l'art.

- **Activité sportif collectif** avec l'intervention de l'association « La POM »

L'objectif est

- De permettre aux enfants de développer la motricité, la concentration et la sociabilisation,
- De favoriser également la mixité et la cohésion du groupe.

L'accueil sera fait avec un certificat d'aptitude, sans contre-indication, et l'autorisation des parents.

## 2- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;

- Le temps d'activité est fonction du thème et du respect des rythmes biologiques de l'enfant.
- Un temps de partage se fait à la fin de l'activité pour amener les enfants au calme.
- Il est suivi d'un temps libre pendant lequel l'enfant choisit ce qu'il souhaite faire (coloriage, jeux société, jeux en accès libre et jeux en extérieur si le temps le permet)
- Les animatrices restent disponibles pour les enfants.
- Le matin à 10h les enfants ont une collation pour avoir une pause dans l'activité.
- De 11h30 à 12h et de 13h30 à 14h les enfants sont en temps libre
- A 16h les enfants prennent le temps nécessaire pour goûter s'ils le souhaitent et de partager les moments qu'ils ont appréciés durant la journée.
- Pendant la période d'accueil du soir les enfants sont en temps libre en attendant les parents pour un départ échelonné.

## 3- Les modalités de participation des mineurs ;

Engagement sur une période indispensable à l'apprentissage de l'activité culturelle ou sportive sur demande de l'enfant en fonction de son souhait

## 4- Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;

Etablissement d'un Plan d'Accueil Individualisé en fonction des aptitudes

Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ?

- Formation CNFPT ou spécialisation BAFA
- Concertation avec les parents et tout autre équipe intervenante (scolaire, paramédicale...)
- Réunion de l'équipe d'animation
- Inclusion

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

- formation accompagnement enfant situation de handicap
- connaissance des dispositifs et des politiques enfance en situation de handicap

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

- Réunion avec les parents dès la connaissance du handicap
- Déclinaison avec les autres structures ou professionnels encadrants (écoles, professionnel de santé...)
- Proposition à valider par la famille
- Lien permanent équipe animation et parents

**5- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;**

- Tableau de présence
- Suivi et transmission des événements sur cahier liaison.
- Réalisation planning d'activité par l'équipe d'animation au mois
  - Une réunion de l'équipe d'animation autour de la directrice est organisée en amont pour établir les thèmes d'animation des mercredis en temps scolaire ainsi que pour l'extrascolaire au minimum deux fois entre chaque période de vacances.
  - La directrice prépare les sorties et contacte les intervenants sur les thèmes abordés.
  - Si cela est nécessaire une réunion avec les intervenants et l'équipe d'animation est programmée pour un temps de concertation et d'échange.
  - Chaque animatrice prépare son activité et présente un support visuel aux enfants si l'activité est manuelle. Un planning mensuel d'activités est réalisé par l'équipe d'animation en temps périscolaire (mercredis) et pour chaque période de vacances en temps extrascolaire.

**6- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.**

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

Actuellement les activités périscolaires disposent

- de deux salles principales de 50 m2 environ avec sanitaires.
- de la salle des fêtes de Theil à 150 mètres de ces deux salles, avec sanitaires PMR
- du city-stade à 30 mètres de ces deux salles

Compte tenu du succès du centre de loisirs, des conditions sanitaires et des problèmes d'accès PMR pour les toilettes, ces locaux deviennent insuffisants et il est nécessaire de pouvoir utiliser d'autres pièces de surface équivalente à la salle des fêtes, à proximité des salles principales pour éviter d'utiliser la salle des fêtes inadaptée.

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

Oui  Non

Autre précisez.....

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?

Oui Les locaux sont adaptés aux enfants en situation de handicap, mais les toilettes PMR ne sont pas installées dans le bâtiment principal. De plus ils sont trop exigus pour accueillir tous les enfants actuels et à venir. Il est donc nécessaire de construire d'autres locaux.

Non

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Oui  Non

Autre précisez.....

### 7- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ; voir journée type

<b>7H15- 9H00</b>	<b>ACCUEIL DU MATIN TEMPS LIBRE- JEUX CALME</b>
<b>9H-11H30</b>	<b>ACTIVITÉS + COLLATION A 10H</b>
<b>11H30-12H</b>	<b>ACCUEIL DES ENFANTS DEPART DES ENFANTS NE MANGEANT PAS SUR PLACE TEMPS LIBRE- JEUX CALME</b>
<b>12H-13H30</b>	<b>REPAS</b>
<b>13H30- 14H00</b>	<b>ACCUEIL DES ENFANTS DEPART DES ENFANTS NE RESTANT PAS L'APRES MIDI TEMPS LIBRE- JEUX CALME</b>
<b>14H00-16H00</b>	<b>ACTIVITÉ POUR LES 6 ANS ET PLUS TEMPS DE REPOS (SIESTE) POUR LES MOINS DE 6 ANS</b>
<b>16H00-17H00</b>	<b>GOUTER</b>
<b>17H00-19H00</b>	<b>ACCUEIL DU SOIR DEPART DES ENFANTS TEMPS LIBRE- JEUX CALME</b>

L'action de l'accueil de loisirs est, à la fois, spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux. L'accueil de loisirs est un espace ludique mais aussi un lieu d'apprentissage, espace évolutif de liberté, de découverte, de préparation à la citoyenneté.

L'accueil répond aux besoins de loisirs et aux respects du rythme de l'enfant sans exercer une fatigabilité supplémentaire.

### 8- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ;

<b>7H15- 9H00</b>	<b>ACCUEIL DU MATIN</b>
<b>11H30-12H</b>	<b>ACCUEIL DES ENFANTS DU MIDI</b>
<b>13H30- 14H00</b>	<b>ACCUEIL DES ENFANTS APRES LE REPAS</b>
<b>17H00-19H00</b>	<b>ACCUEIL DU SOIR</b>

Nous avons une feuille d'émargement que chaque parent remplit à l'arrivée de l'enfant ainsi qu'au départ de l'enfant.

La structure accueille les enfants en situation de handicap reconnue ou en cours de reconnaissance. Les enfants ayant des besoins particuliers sont accueillis dans l'accueil de loisirs avec un encadrement spécifique lorsque la situation l'exige.

Pour développer la mixité sociale, des projets entre différents accueils de loisirs seront mis en place, tels que des rencontres autour de journée à thème, des rencontres sportives, des tournois sur une thématique spécifique pendant les temps périscolaire et aussi pendant les temps extrascolaires.

La commune met en place une tarification selon le quotient familial pour permettre l'accès à tous les enfants à l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs met à disposition de tous, les informations concernant le périscolaire et l'extrascolaire sur le site internet de la commune « Les Vallées-de-la-Vanne ». Les parents peuvent y consulter la tarification, le règlement intérieur, le projet éducatif local et le projet pédagogique de la structure.

Une page Facebook, et un blog viennent compléter les supports d'information numérique.

Enfin sur les tableaux d'affichage extérieur et intérieur de la structure sont affichés les programmes d'activité, les menus ou tout changement tout au long de l'année.

Des réunions avec les parents volontaires seront organisées, avec pour objectif de développer le lien avec les familles et de favoriser la connaissance des actions mises en place au sein de l'accueil de loisirs.

Un questionnaire de satisfaction est réalisé deux fois par an pour avoir les avis des parents sur le bon déroulement de la structure.

Une boîte à idée sera mise en place, à l'entrée du centre de loisirs, pour que tout au long de l'année, les enfants comme les parents puissent y déposer leurs idées. La directrice récupérera et traitera tous les mois les informations qui y seront déposées. Cela permettra aux familles d'obtenir diverses informations concernant l'accueil de loisirs et d'être force de proposition.

### **9- Mise en valeur de la richesse des territoires ;**

Nos associations participent à l'élaboration de ce PEDT et interviennent auprès des enfants dans le cadre de ce plan mercredi.

#### Activités culturelles :

- Dessin et peinture avec Créartis'
- Lecture avec Plaisir de Lire
- Sculpture avec Palanca
- Musique-chant avec Music'en Othe
- Théâtre avec la Scène sur mer

#### Activités sportives

- Course d'orientation, trail, « biathlon » avec la POM
- Tennis avec le tennis Theillois
- VTT avec le club omnisport theillois
- Arc avec la sentinelle de Briennon

#### Environnementale

- Jardinage avec Romarin

#### Divers

- Premiers secours avec la Protection civile
- Tri des déchets avec la communauté de communes

Dans le cas où une activité demandée n'existerait pas sur le territoire, le centre de loisirs est susceptible de s'ouvrir à des acteurs extérieurs à celui-ci.

La forêt, à proximité, est un lieu de sortie et de découverte de la nature.

### **10- Le développement d'activités éducatives de qualité ;**

Autour de deux axes

- Partenariat avec les associations
- Engagement des bénévoles « professionnels dans leur activité »
  
- Deux fois par an en début d'année scolaire et entre avril et mai le comité de pilotage se réunit pour le suivi du PEDT (cf. Évaluation du projet éducatif de territoire)



- En début d'année scolaire le comité de pilotage examinera les suggestions faites dans la boîte à idées ou le cahier de liaison, par les enfants, les parents et les instituteurs pour déterminer leurs attentes et essayer de déterminer les grands axes de l'animation de l'année scolaire.
- En avril-mai un pré-bilan sera établi à partir du ressenti des enfants, des parents et des associations intervenant dans le cadre du plan mercredi pour analyser les points forts et les points faibles des interventions afin de les adapter aux attentes des enfants et des parents.

#### **11- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;**

- Satisfaction des parents et des enfants
- Assiduité des enfants aux activités
- Taux de remplissage de la structure

## Activités proposées

(Ajouter autant d'activités que nécessaire)

		Objectifs éducatifs	Rapport au projet de l'école (ou cycle d'apprentissage)		Relation à une compétence du socle commun <b>(PLAN MERCREDI)</b>	Critères d'évaluation
			Jours où il y a classe	Jours où il n'y a pas classe <b>PLAN MERCREDI</b>		
<b>ACTIVITE 1 (exemple à ne pas laisser dans la version définitive de votre projet)</b>						
Découverte du monde suivi d'un spectacle sur les différents pays abordé	<b>STRUCTURE/ INTERVENANT :</b>	Développer l'imagination et la créativité chez l'enfant. Développer l'intérêt à la culture.			Maitrise de l'expression orale et corporelle. Maitrise de la langue française. Développement à la découverte de la culture.	Taux de fréquentation
	Accueil de loisirs Association « La scène sur mer »					L'enfant est-il plus à l'aise dans l'expression orale
	NBR de SEANCES :					L'enfant est-il plus à l'aise dans l'expression écrite
	Tout au long de l'année					L'enfant est plus ouvert au monde extérieur
	Quel Public (mettre en bleu)					L'enfant est-il plus à l'aise dans la confiance en soi
PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2						
<b>ACTIVITE 2</b>						
Activité écriture	<b>STRUCTURE :</b>	Développer le goût et le plaisir d'écrire et de lire chez l'enfant. Développer l'imagination et la créativité des enfants.			Maitrise de l'écriture et de la langue française. Maitrise de l'imagination créative.	Taux de fréquentation
	Accueil de loisirs Association « Plaisir de lire »					L'enfant est-il plus à l'aise dans l'expression écrite
	NBR de SEANCES :					L'enfant est-il plus à l'aise dans la créativité
	6					L'enfant est-il plus ouvert au monde extérieur
	Quel Public (entourer)					L'enfant est-il plus à l'aise dans la confiance en soi
PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2						
<b>ACTIVITE 3</b>						
Découverte de la nature avec un projet de potager	<b>STRUCTURE :</b>	Découvrir la nature et la manière dont elle évolue. Sensibiliser les enfants au respect de la nature. Développer les connaissances de l'enfant sur les fruit et légumes.			Mise en place de carré de potagers et de plantations. Ateliers culinaires.	Taux de fréquentation
	Accueil de loisirs Association « Romarin »					L'enfant est-il à l'aise avec le respect de la nature
	NBR de SEANCES :					L'enfant est-il plus à l'aise avec les fruits
	Suivi et évolution tout au long de l'année					L'enfant est-il plus à l'aise avec les légumes
	Quel Public (entourer)					
PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2						

Objectifs éducatifs	Rapport au projet de l'école (ou cycle d'apprentissage)		Relation à une compétence du socle commun <b>(PLAN MERCREDI)</b>	Critères d'évaluation
	Jours où il y a classe	Jours où il n'y a pas classe <b>PLAN MERCREDI</b>		

#### ACTIVITE 4

Activité peinture	<b>STRUCTURE/ INTERVENANT :</b>	Développer la créativité chez l'enfant. Développer l'expression des émotions à travers l'art.		Confiance en soi. Découverte des différents arts.	Maitrise de l'imagination créative.	Taux de fréquentation
	Accueil de loisirs Association « Palanca »					L'enfant est-il plus à l'aise dans l'expression orale
	NBR de SEANCES :					L'enfant est-il plus à l'aise dans l'expression écrite
	Tout un semestre					L'enfant est plus ouvert au monde extérieur
	Quel Public (mettre en bleu)					L'enfant est-il plus à l'aise dans la confiance en soi
PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2						

#### ACTIVITE 5

Activité sport collectif	<b>STRUCTURE :</b>	Développer la motricité, la concentration et la sociabilisation. De favoriser la mixité et la cohésion du groupe.		Découverte des différents sports collectif. Confiance en soi	Maitrise de la motricité. Maitrise de la sociabilisation. Maitrise de la concentration.	Taux de fréquentation
	Accueil de loisirs Association « la POM»					L'enfant est-il plus à l'aise dans la motricité
	NBR de SEANCES :					L'enfant est-il plus à l'aise dans la cohésion du groupe
	6					L'enfant est-il plus ouvert au monde extérieur
	Quel Public (entourer)					L'enfant est-il plus à l'aise dans la confiance en soi
PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2						

#### ACTIVITE 6

Activité création	<b>STRUCTURE :</b>	Développer la créativité chez l'enfant. Développer l'expression des émotions à travers l'art. Développer la motricité fine.		Confiance en soi. Découverte des différents art.	Maitrise de l'imagination créative.	Taux de fréquentation
	Accueil de loisirs Association « Créartis »					L'enfant est-il plus à l'aise dans la créativité
	NBR de SEANCES :					L'enfant est plus ouvert au monde extérieur
	6					L'enfant est-il plus à l'aise dans la confiance en soi
	Quel Public (entourer)					L'enfant est-il plus à l'aise dans la motricité fine
PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2						

Les Vallées-de-la-Vanne le 31 janvier 2021  
Luc Maudet Maire des Vallées-de-la-Vanne

